

Programme national de recherche

« Médecine, santé et genre » (PNR 83)

Mise au concours

Qu'est-ce qu'un Programme national de recherche (PNR) ?

Les projets de recherche menés dans le cadre des PNR doivent apporter une contribution à la résolution de problèmes actuels d'envergure nationale. Sur la base de l'article 10, alinéa 2, lettre c de la loi fédérale sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation du 14 décembre 2012 (État le 1^{er} juillet 2023), le Conseil fédéral définit les sujets et points forts thématiques qui doivent faire l'objet de recherches dans le cadre des PNR. Mandaté par le Conseil fédéral, le Fonds national suisse de la recherche scientifique assume quant à lui l'entière responsabilité de la mise en œuvre des programmes.

L'article 3 de l'ordonnance relative à la loi fédérale sur l'encouragement de la recherche et de l'innovation du 29 novembre 2013 (État le 1^{er} septembre 2023) définit les buts et objectifs des PNR comme suit :

¹ Les programmes nationaux de recherche (PNR) du Fonds national suisse de la recherche scientifique (FNS) ont pour but de susciter l'élaboration et l'exécution de projets de recherche coordonnés et orientés vers un objectif commun.

² Les problèmes susceptibles de faire l'objet d'un PNR sont en particulier :

- a. ceux à la solution desquels la recherche suisse est en mesure de contribuer de façon particulière ;
- b. ceux à la solution desquels les contributions de diverses disciplines à la recherche sont nécessaires ;
- c. ceux dont l'étude approfondie est censée aboutir en l'espace de cinq ans environ à des résultats susceptibles d'être mis en valeur dans la pratique.

³ En cas d'exceptions dûment motivées, un PNR peut être mis en place pour créer un potentiel de recherche supplémentaire en Suisse.

⁴ Il s'agit aussi de considérer, lors du choix des programmes, si :

- a. les résultats escomptés des programmes peuvent servir de base scientifique à des décisions du gouvernement et de l'administration ;
- b. le programme peut être réalisé dans le cadre d'une coopération internationale.

Table des matières

Résumé	4
1. Introduction	6
1.1 Contexte et problématique	6
1.2 Environnement de recherche national et international	8
1.3 Le mandat du Conseil fédéral	8
2. Objectifs du Programme national de recherche	9
3. Domaines de recherche	10
3.1 Module 1 : Le sexe/genre en tant que déterminant de la santé	10
3.2 Module 2 : Le sexe/genre dans les soins de santé et la pratique clinique	11
3.3 Module 3 : Le sexe/genre en termes de santé publique et de politiques	12
4. Implémentation et impact escompté du Programme national de recherche	13
5. Exigences spécifiques pour les projets	14
6. Procédure de soumission et d'évaluation	16
6.1 Conditions générales	16
6.2 Procédure de dépôt des requêtes	17
6.3 Procédure de sélection	18
6.4 Critères de sélection	18
7. Budget et calendrier	19
8. Organisation et acteur-riche-s	20
9. Contacts	21

Résumé

Le sexe (attributs biologiques) et le genre (facteurs socioculturels) exercent une influence conjointe et en interaction sur la santé. Il est important et nécessaire de comprendre et d'intégrer les dimensions de sexe et de genre dans la recherche et la pratique en santé afin de garantir de meilleurs résultats cliniques, une meilleure santé de la population, ainsi qu'un accès plus équitable aux soins pour l'ensemble de la société.

Le présent Programme national de recherche vise à créer une base de connaissances pour l'intégration des aspects liés au sexe/genre dans la recherche en santé, la médecine et la santé publique en Suisse, sur la base de données probantes. Pour ce faire, il convient (a) de produire des connaissances contextuelles et transdisciplinaires pour comprendre les aspects liés au sexe/genre en santé ; (b) d'améliorer et d'adapter la pratique clinique pour y inclure les spécificités du sexe/genre ; (c) d'introduire une approche intégrée du genre (« gender mainstreaming ») en tant qu'élément essentiel du système de santé.

En organisant une mise au concours de projets de recherche sur les aspects liés au sexe/genre dans les sciences de la santé et la santé publique et en coordonnant des activités du programme, le programme vise à introduire un changement de pratique dans ces secteurs et à définir des normes de mise en œuvre de ces changements en Suisse.

Le programme s'articule autour de trois modules:

1) Le sexe/genre en tant que déterminant de la santé : le module 1 évaluera l'influence du sexe et du genre et leur interaction sur la santé. Les connaissances apportées par les projets pourront servir à l'élaboration de directives méthodologiques, informant les chercheuses et chercheurs sur la manière d'intégrer efficacement le sexe et le genre, ainsi que d'autres déterminants clés de la santé, dans la recherche en santé, par le biais d'approches intersectionnelles.

2) Le sexe/genre dans les soins de santé et la pratique clinique : le module 2 sera axé sur l'intégration des considérations de sexe et de genre dans les processus de soins de santé et de prise en charge clinique. Cela inclura l'étude des facteurs liés au sexe et au genre dans la prévention, le dépistage, le diagnostic, le traitement, la rééducation, les soins chroniques et les soins palliatifs, dans le but de contribuer à l'élaboration de recommandations cliniques spécifiques à chaque maladie. Les projets s'inscrivant dans le cadre de ce module sont invités à aborder également l'accès aux soins de santé, la communication entre les patient-e-s et les prestataires de soins, le développement de médicaments et de dispositifs médicaux et les solutions numériques en matière de santé.

3) Le sexe/genre en termes de santé publique et de politiques : le module 3 étudiera les répercussions sociétales et économiques de l'intégration des considérations de sexe et de genre en santé publique et dans les politiques. Les projets peuvent également contribuer à l'élaboration d'outils permettant aux institutions et autorités sanitaires d'intégrer les dimensions de sexe et de genre dans leurs politiques et/ou leur législation. Par ailleurs, ce module englobera la mise en œuvre d'interventions et de politiques sanitaires et étudiera l'impact sur la santé de la population des différences de cadre juridique liées au sexe/genre entre les régions.

La phase de recherche du programme durera 5 ans, avec une enveloppe financière totale de 11 millions de francs suisses. Les projets de recherche doivent être soumis sur *mySNF*. Le délai de soumission des esquisses de projet est fixé au 14 mars 2024.

Le présent document détaille le contexte et la portée du PNR 83 et fournit des informations pratiques aux requérant-e-s.

1. Introduction

1.1 Contexte et problématique

Les connaissances en matière de santé ont en grande partie été façonnées en prenant pour norme l'homme blanc d'âge moyen. Les standards de santé publique et la recherche en santé sont donc souvent biaisés en faveur des personnes normatives du point de vue du sexe/genre¹. Par conséquent, nous disposons de connaissances et de données probantes lacunaires en ce qui concerne par exemple les femmes, les personnes non binaires, les personnes transgenres et les personnes intersexuées. En effet, la pratique clinique et les directives ne parviennent souvent pas à répondre pleinement aux besoins d'une population diversifiée, ce qui affecte la qualité des soins de santé de ces personnes. Par ailleurs, la plupart des recherches en santé ont historiquement été axées sur les différences biologiques entre les hommes et les femmes, au travers d'un concept de sexe binaire, centré sur la biomédecine. Cela a conduit à des théories essentialistes, lesquelles expliquent les différences entre les hommes et les femmes sur la seule base de facteurs biologiques plutôt que par un ensemble de facteurs socioculturels et biologiques. Enfin, le fait d'ignorer les dimensions sociales et structurelles en santé est source de mesures sanitaires limitées en raison de l'accent mis principalement sur la responsabilité individuelle, laquelle ne tient pas compte des aspects structurels et sociétaux.

Le sexe et le genre dans le débat scientifique actuel

Le sexe fait référence à des variables biologiques déterminées par les chromosomes sexuels, les mécanismes génétiques et épigénétiques et les hormones sexuelles. Le genre est une construction sociale qui renvoie à des conventions, des rôles et des comportements d'ordre culturel. Dans la présente mise au concours, nous employons le terme « sexe/genre » afin de mettre l'accent sur un concept intersectionnel complexe nécessitant de comprendre les facteurs biologiques et sociétaux ainsi que leur interaction.

En tant que concept multidimensionnel, le genre comprend (1) les normes de genre – les règles dans la vie privée, au travail ou dans la société qui influencent les individus ; (2) l'identité de genre – la façon dont les individus et les groupes se perçoivent et se présentent au sein de cultures spécifiques ; (3) les rapports de genre – les rapports de pouvoir entre les individus n'ayant pas les mêmes rôles et identités de genre. Le genre est un système social complexe et dynamique qui structure l'expérience de vie et influence la santé de l'ensemble des êtres humains. Le sexe biologique est également une construction multidimensionnelle et complexe. Il existe par exemple une importante hétérogénéité en termes de niveaux hormonaux au sein d'une même catégorie sexuelle, et la biologie n'est pas toujours binaire, comme on peut le constater chez les individus présentant des variations du développement sexuel (personnes intersexuées). Il est donc important de préciser les dimensions auxquelles nous nous référons lorsque nous abordons les influences du sexe et du genre sur la santé.

Manque de données probantes avant mise en œuvre

Le sexe et le genre affectent les soins de santé, la pratique clinique, la santé publique, ainsi que la recherche en santé, et ont donc des répercussions sur l'ensemble du système de santé.

¹ Le terme « normatif du point de vue du sexe/genre » implique que les normes définies arbitrairement incluent le sexe masculin, une identité de genre correspondant au sexe assigné à la naissance (cisgenre) et l'absence de variations du développement sexuel.

Dans la pratique clinique, les aspects liés au sexe/genre affectent les manifestations cliniques, le dépistage, la prévention, le diagnostic, le traitement et le pronostic de nombreuses maladies. Des études ont par exemple démontré que les femmes sont insuffisamment traitées dans les unités de soins intensifs, ont de moins bons résultats en chirurgie et reçoivent moins de greffes de rein, de foie et de cœur, tandis que les hommes sont souvent insuffisamment traités pour la dépression et l'ostéoporose. Selon une vaste enquête récente du National Health Service au Royaume-Uni, les personnes trans et non binaires sont plus susceptibles de souffrir de troubles de l'apprentissage, de démence et de problèmes de santé mentale, et d'éprouver de plus grandes difficultés de communication interpersonnelle tout au long de leur parcours de soins. Certaines interventions chirurgicales inutiles pratiquées sur des personnes présentant des variations du développement sexuel peuvent avoir des conséquences négatives sur leur santé et leur accès aux soins.

Lors de la mise au point de nouveaux traitements médicaux, de nouvelles technologies médicales ou médicaments, nous nous devons d'intégrer systématiquement les aspects liés au sexe/genre tout au long des cycles de recherche et d'innovation. Dans la recherche en santé, les participant-e-s aux essais cliniques restent encore majoritairement blancs et normatifs du point de vue du sexe/genre, et l'analyse et la publication des aspects liés au sexe et au genre sont rares. En outre, les études sur la santé ont souvent ignoré les diverses dimensions du genre, notamment en raison de l'absence de consensus international sur la mesure du genre. Récemment, des méthodes d'inclusion du sexe et du genre ont été proposées à [l'échelle européenne](#) et [internationale](#), et des équipes de recherche ont mis au point des outils pour mesurer les multiples dimensions du genre. Cependant, des conditions culturelles et institutionnelles façonnent les identités, rôles et normes de genre ainsi que les rapports de pouvoir, et les instruments visant à saisir ces dimensions font défaut en Suisse. Parallèlement, des instruments devraient également inclure des mesures des différents aspects biologiques du sexe. Habituellement, le « sexe administratif » (le fait d'être assigné au sexe féminin ou masculin à la naissance) est utilisé comme indicateur imprécis de l'ensemble des aspects biologiques du sexe. Enfin, des approches intersectionnelles sont nécessaires pour mieux comprendre l'interaction dynamique et complexe entre le sexe/genre et d'autres axes d'inégalité (situation socio-économique, âge, origine migratoire et culturelle, statut de minorité sexuelle et de genre, et capacités (« (in)ability »).

Les aspects liés au sexe et au genre ont des répercussions sur l'ensemble du système de santé. Des études américaines ont montré qu'un investissement modeste, mais ciblé dans des stratégies de diagnostic et de traitement tenant compte des questions de sexe et de genre peut se traduire par des retours sur investissement très positifs. Dans le cas des maladies coronariennes, un doublement du budget des Instituts Nationaux de Santé consacré à la santé liée au sexe et au genre devrait se traduire par un retour sur investissement de 9,5% en l'espace de 30 ans. Tandis que des données similaires existent pour d'autres maladies, ce genre d'études économiques en santé fait défaut en Suisse.

En effet, malgré des données probantes de plus en plus nombreuses sur l'importance de prendre en compte le sexe et le genre dans les soins de santé, la prévention et la promotion de la santé, les directives suisses actuelles n'en tiennent généralement pas compte. Il est plus que nécessaire d'apporter des données probantes supplémentaires en vue de modifier les recommandations de pratique clinique de manière à ce qu'elles tiennent compte des questions de sexe et de genre. Il est donc crucial d'étudier les aspects liés au sexe et au genre en médecine et en santé publique dans le contexte suisse afin de fournir une base de connaissances servant à l'élaboration de directives et de recommandations tenant compte des questions de sexe et de genre.

Nous sommes d'avis que l'intégration des aspects multidimensionnels du sexe/genre dans la recherche et la pratique médicales et en santé publique permettra d'améliorer les soins de santé et les interventions sanitaires, contribuant ainsi à optimiser les soins et la prévention des individus et des populations. L'accès à des soins de santé optimaux sera ainsi plus équitable, ce qui justifie sur le plan éthique la promotion des aspects liés au sexe et au genre.

1.2 Environnement de recherche national et international

Plusieurs initiatives et programmes de recherche traitant du sexe et du genre en santé ont vu le jour ces dernières années.

Sur le plan institutionnel, les Nations Unies ont adopté en 2012 un Plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'avancement des femmes ([ONU-SWAP](#)). L'[Organisation mondiale de la Santé](#) (OMS) s'engage dans des actions portant sur le genre et la santé en commandant des recherches sur le genre et en élaborant des normes, des critères et des directives en matière de soins de santé tenant compte des questions de genre. En tant qu'organisme autonome de l'Union européenne, l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes ([EIGE](#)) vise à renforcer la promotion de l'égalité de genre.

Du côté de la recherche, le [projet Gendered Innovations](#), une initiative internationale dirigée par l'Université Stanford, a mis au point des méthodes pratiques à destination des scientifiques et des ingénier-e-s et fourni des études de cas illustratives. Ce projet est soutenu par de multiples bailleurs de fonds depuis 13 ans, tels que la Commission européenne et l'U.S. National Science Foundation. Aux États-Unis et au Canada, des fonds de recherche nationaux financent des centres nationaux d'excellence sur le sexe et le genre en santé. En Italie, le [Reference Centre for Gender Medicine](#) vise à sensibiliser, à développer un réseau national et européen et à promouvoir la recherche. Ce centre de référence pour la médecine de genre a été créé en réponse à l'obligation légale d'inclure les aspects liés au genre dans la recherche, les soins de santé et les actions de diffusion. Le ministère néerlandais de la Santé, du Bien-être et des Sports a, quant à lui, récemment financé un programme sur le genre et la santé. L'Union européenne a financé des consortiums de recherche internationaux sur la thématique « médecine et genre » ([EUGENMED](#), [GenPORT](#), [PLOTINA](#)).

En Suisse, le projet « Sex & Gender Integration in the Swiss Medical Curriculum » financé par *swissuniversities* de 2021 à 2024 a permis d'élaborer un curriculum de référence relatif à l'intégration du sexe/genre dans l'enseignement en médecine, lequel sera proposé dans l'ensemble des universités suisses. Dans le cadre de ce projet, la plateforme Gender Education in Medicine Switzerland ([GEMS](#)) a été créée pour partager des supports d'enseignement abordant les questions de sexe et de genre tout au long des cursus médicaux. On trouve également le réseau [Swiss Gender Health Network](#), qui réunit les professionnel-le-s des universités et des hôpitaux suisses œuvrant dans le domaine « médecine, santé et genre ».

1.3 Le mandat du Conseil fédéral

En juin 2022, le Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) a chargé le FNS d'évaluer la faisabilité d'un Programme national de recherche sur la thématique « médecine et genre » (« Gender Medicine ») et a chargé le FNS, le 29 novembre 2022, d'élaborer un concept de programme sur cette thématique, qui détaillerait les objectifs et les principales questions de recherche à traiter. Sur la base de ce concept de programme, le Conseil fédéral a décidé le 2 juin 2023 de lancer le PNR 83 Médecine, santé et genre. Le Conseil national de la recherche du FNS a procédé à l'élection des membres du comité de direction du programme entre mai et août 2023. Le comité de

direction a élaboré la présente mise au concours et assurera la gestion stratégique du programme. La mise au concours a été approuvée par le Conseil national de la recherche le 31 octobre 2023 et par le SEFRI le 28 novembre 2023. Le PNR 83 dispose d'une enveloppe financière de 11 millions de francs et la phase de recherche s'étend sur cinq ans.

2. Objectifs du Programme national de recherche

Le PNR 83 Médecine, santé et genre vise à créer une base de connaissances pour l'intégration des aspects liés au sexe/genre dans la recherche en santé, la médecine et la santé publique en Suisse, sur la base de données probantes. Les connaissances acquises apporteront des informations aux prestataires de soins et aux organisations opérant au sein du système de santé (p. ex. les commissions d'éthique, ou les autorités de régulation de santé).

Le programme vise plus précisément à atteindre les objectifs suivants :

1. Créer et développer des connaissances contextuelles et transdisciplinaires pour comprendre les aspects liés au sexe/genre en santé, et ce à tous les niveaux.
 - a. Développer une recherche en santé exhaustive, incluant l'ensemble des dimensions de sexe/genre (biologiques et sociales) ainsi que les dimensions intersectionnelles (classe, âge, race/appartenance ethnique).
 - b. Promouvoir l'inclusion des femmes dans la recherche (en tant que sujets de recherche et non en tant que chercheuses), recueillir des données plus complètes sur leur santé et sur les problèmes de santé qui leur sont propres.
 - c. Garantir l'inclusivité des minorités sexuelles et de genre (à savoir les personnes non binaires, transgenres et intersexuées) dans la recherche en santé.
2. Améliorer et adapter la pratique clinique pour mieux tenir compte des spécificités de sexe/genre.
 - a. Identifier et surmonter les stéréotypes de genre dans la prise en charge clinique.
 - b. Développer des pratiques et des directives fondées sur des données probantes et adaptées aux hommes, aux femmes et aux minorités sexuelles et de genre.
 - c. Améliorer la qualité de la pratique médicale pour les problèmes de santé peu étudiés et qui sont propres aux femmes ou dont la prévalence est plus élevée chez les femmes (endométriose, COVID long p. ex.).
3. Introduire une approche intégrée du genre (« gender mainstreaming ») en tant qu'élément essentiel du système de santé.
 - a. Faciliter la mise en œuvre d'interventions sanitaires et de politiques de prévention et de promotion de la santé visant à modifier des comportements genrés en matière de santé qui peuvent être potentiellement nuisibles.
 - b. Garantir un accès plus équitable à la santé et aux soins de santé pour l'ensemble des individus, indépendamment de leur sexe/genre.
 - c. Fournir aux institutions et organisations de santé, ainsi qu'aux autorités régionales, des outils leur permettant d'intégrer la dimension de sexe/genre dans leurs politiques.

Ces objectifs devraient être atteints par la recherche, associée à de considérables efforts en matière d'échange de connaissances et de mise en réseau. Le PNR 83 Médecine, santé et genre tend à encourager la mise en réseau des chercheuses et chercheurs dans ce domaine et à créer une base de connaissances scientifiques pour le système de santé suisse. Le PNR 83 s'efforcera de comprendre les obstacles et les facteurs facilitant l'intégration à long terme des questions de sexe/genre dans la recherche, la pratique médicale et la santé publique (voir chapitre 5). Il constituera ainsi le point de départ d'une feuille de route pour l'élaboration de directives pour la recherche médicale, la pratique clinique et les politiques publiques.

3. Domaines de recherche

Trois modules de recherche principaux ont été définis pour répondre aux objectifs du PNR 83 Médecine, santé et genre : module 1 « Le sexe/genre en tant que déterminant de la santé », module 2 « Le sexe/genre dans les soins de santé et la pratique clinique » et module 3 « Le sexe/genre en termes de santé publique et de politiques ». Il existe des chevauchements entre les modules et certains projets peuvent porter sur plus d'un module. Les thèmes décrits ci-dessous pour chacun des modules ne sont donnés qu'à titre d'exemple et visent à stimuler l'élaboration de projets de recherche innovants.

3.1 Module 1 : Le sexe/genre en tant que déterminant de la santé

Le module 1 aborde les mécanismes sous-jacents des aspects liés au sexe/genre en santé, en mettant l'accent sur le contexte suisse. Les projets de recherche s'inscrivant dans le cadre de ce module devront chercher à décrire les mécanismes liés au sexe/genre ainsi que leurs interactions dynamiques, en évaluant leur impact sur la santé au sens large (en ne se limitant pas aux aspects pathologiques de la médecine, et en adoptant une vision plus large de la santé).

Les projets doivent permettre de développer un savoir pouvant servir de base à l'élaboration de directives méthodologiques. Les futures directives doivent informer les chercheuses et les chercheurs sur la manière d'intégrer correctement le sexe/genre dans les études, en incluant les effets biologiques (tels que par exemple les mesures des aspects génétiques ou des niveaux hormonaux) et sociaux (tels que les mesures de l'adhésion aux normes de genre ou relations sociales), ainsi que sur les approches méthodologiques appropriées.

Il convient également d'intégrer dans les analyses d'autres déterminants clés de la santé (situation socio-économique, appartenance ethnique, âge, statut de minorité sexuelle et de genre, capacités (« (in)ability »), susceptibles d'être source de disparités et d'interagir avec le sexe/genre. Des approches intersectionnelles seront utilisées à cet effet.

Les projets de recherche s'inscrivant dans le cadre de ce module devront traiter un ou plusieurs des thèmes suivants :

- Développer et valider des méthodes et des outils permettant d'évaluer le sexe/genre en tant que déterminant de la santé dans le cadre de la recherche en santé.
- Développer et valider des approches intersectionnelles pour comprendre l'interaction entre le sexe/genre et d'autres déterminants de la santé.

- Étudier comment combler les lacunes en matière de connaissances pour les groupes disposant de moins de données sanitaires (tels que les femmes pour les mécanismes de la douleur, les hommes pour l'ostéoporose, les femmes enceintes, ou encore les personnes issues des minorités sexuelles et de genre).
- Produire des connaissances sur les aspects de la santé spécifiques au sexe/genre et sensibles aux questions de sexe/genre.

3.2 Module 2 : Le sexe/genre dans les soins de santé et la pratique clinique

Le module 2 étudie les aspects sensibles aux questions de sexe et de genre dans l'ensemble du processus de soins de santé et de prise en charge clinique. Il couvre l'étude des dimensions liées au sexe et au genre dans la prévention, le dépistage, le diagnostic et le traitement, ainsi que dans la rééducation et les soins chroniques et palliatifs.

Ce module peut servir de base à l'élaboration de recommandations cliniques pour des maladies spécifiques. Les projets s'inscrivant dans le cadre de ce module sont invités à aborder l'accès aux soins, la communication et l'interaction entre les patient-e-s et les prestataires de soins, ainsi que le développement de médicaments, de dispositifs médicaux ou d'approches numériques (p. ex. intégration dans les soins de l'intelligence artificielle, de l'apprentissage automatique ou d'applications numériques). Les études sur la rééducation à la suite d'une maladie grave, la prise en charge des maladies chroniques et les soins de fin de vie présentent également un intérêt.

Les projets portant sur des questions de santé propres aux femmes et sous-étudiés jusque-là, sont également les bienvenus dans ce module.

Les projets de recherche s'inscrivant dans le cadre de ce module peuvent traiter un ou plusieurs des thèmes suivants :

- Évaluer les aspects liés au sexe/genre dans les procédures de dépistage et de diagnostic, y compris leur disponibilité, leur performance, leurs risques, leur acceptabilité et leurs coûts.
- Produire des connaissances sur les aspects propres au sexe/genre des traitements et des interventions, y compris les médicaments, procédures chirurgicales, dispositifs médicaux et interventions comportementales. Ces études peuvent évaluer la sécurité et l'efficacité des traitements existants, l'accès à ces traitements ainsi que l'adhésion des patient-e-s. Les études peuvent également évaluer l'adaptation des directives/procédures existantes et l'intégration d'approches numériques.
- Conceptualiser des programmes de développement de médicaments et de dispositifs médicaux (analyser par exemple la sensibilité d'hypothèses de recherche actuelles, de modèles précliniques de maladies et de conceptions d'essais cliniques quant aux aspects liés au sexe et au genre).
- Étudier les préjugés liés au sexe et au genre dans la prestation de soins de santé, l'accès aux soins et la propension à recourir aux soins. Cela passe notamment par l'évaluation des stéréotypes de genre influençant la prise en charge par les prestataires de soins ainsi que de ceux influençant la propension à recourir aux soins, ainsi que des études analysant la communication dans le cadre des soins de santé et la satisfaction des patient-e-s.

Bien que les essais cliniques complets dépassent le cadre de ce PNR, ce dernier peut néanmoins financer l'ajout de sous-projets à des études de cohorte prospectives ou des essais cliniques en cours. Cela inclut notamment les plans d'études prospectives suffisamment étayés pour analyser séparément les effets chez les femmes, les hommes et les personnes avec d'autres identités de genre, les études supplémentaires sur les polymorphismes génétiques spécifiques au sexe ou sur les effets des hormones sexuelles, l'inclusion de variables et de questionnaires liés au genre dans de grands essais cliniques déjà planifiés ou dans des bases de données existantes. Ainsi, le cas échéant, la modification des biobanques (sang, tissus) et des dépôts d'imagerie pour l'étude des diagnostics spécifiques au sexe/genre dans le domaine de la santé (prévention primaire) et de la maladie (prévention secondaire/caractérisation de la maladie) est encouragée.

3.3 Module 3 : Le sexe/genre en termes de santé publique et de politiques

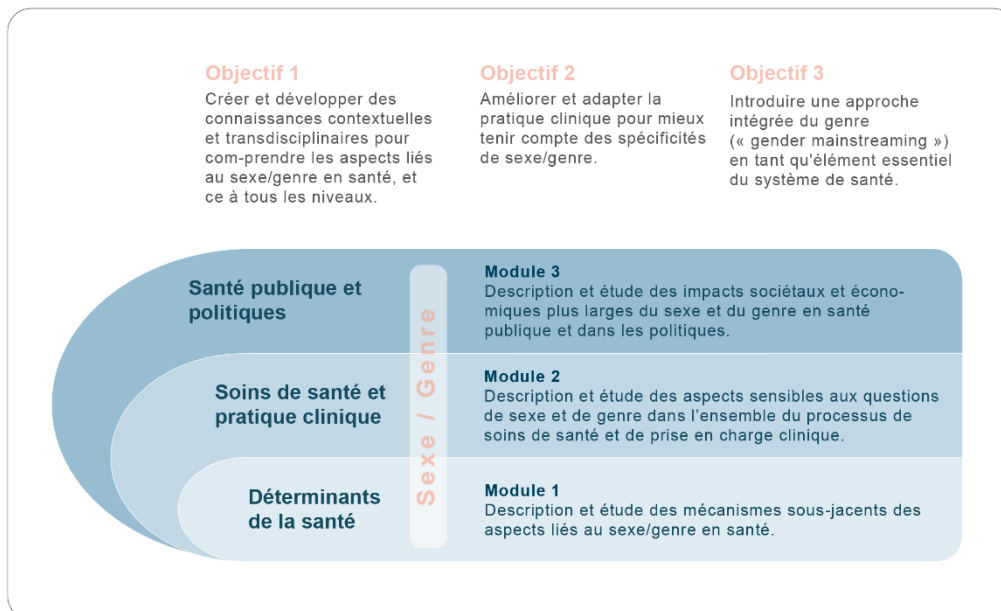
Le module 3 est axé sur l'impact sociétal et économique plus large du sexe et du genre en santé publique et dans les politiques. Les projets relevant de ce domaine doivent étudier, décrire et/ou évaluer la dynamique sociétale actuelle en matière de médecine et de santé tenant compte des questions de sexe et de genre, ainsi que ses implications pour les individus, les populations, le système de santé suisse et la société.

Ce module contribue à fournir aux institutions et organisations de santé, ainsi qu'aux autorités régionales, des outils leur permettant d'intégrer les dimensions de sexe/genre dans leurs politiques. Il peut également être source d'interventions sanitaires et de politiques de prévention ou de santé publique. Il peut permettre d'étudier l'impact sur la santé de la population des différences de cadre juridique liées au sexe/genre entre les régions. Enfin, ce module entend favoriser la transformation des normes et stéréotypes de sexe/genre et la réduction des inégalités de genre grâce à la mise en œuvre de politiques tenant compte des questions de genre.

Les projets de recherche s'inscrivant dans le cadre de ce module devront traiter un ou plusieurs des thèmes suivants :

- Évaluer les avantages et les défis pour la société d'une prise en compte systématique des dimensions de sexe/genre dans les soins de santé et dans le système de santé (démontrer par exemple l'impact des aspects liés au sexe et au genre sur les coûts de santé, la qualité de vie et le bien-être).
- Étudier les préjugés liés au sexe et au genre en matière de santé afin de fournir des informations et de faciliter la mise en place de services de santé tenant compte des questions de genre ainsi que l'élaboration d'une formation des professionnel-le-s de santé tenant également compte de ces questions. L'utilisation des résultats devra jeter les bases de prestations de soins de santé tenant compte des questions de sexe/genre et de l'élaboration d'interventions de prévention et de promotion de la santé en Suisse.
- Intégrer les aspects liés au sexe et au genre dans les directives et les politiques. Analyser la prise en compte passée et actuelle des aspects liés au sexe et au genre dans les recommandations médicales et de pratique clinique et les politiques de santé, par le biais d'une évaluation systématique et multidisciplinaire (méta-analyses, études et analyses historiques, p. ex.). Nous encourageons en particulier les projets comparant la situation en Suisse à celle d'autres pays et adoptant une perspective internationale pour évaluer les

lacunes potentielles en matière de connaissances en Suisse, avec des recommandations sur la manière d'améliorer le système de santé suisse.



Graphique : Modèle conceptuel du PNR 83

4. Implémentation et impact escompté du Programme national de recherche

Le PNR 83 Médecine, santé et genre doit servir de base à d'autres initiatives à long terme visant à introduire une transformation systémique où les aspects liés au sexe/genre sont intégrés dans l'ensemble des domaines de la recherche en santé, des soins de santé et de la santé publique. La perspective du PNR 83 s'étend bien au-delà de la durée du programme.

Pour atteindre cet objectif, nous constituerons une **communauté de pratique (CdP)**, à savoir une communauté d'actrices et d'acteurs partageant un intérêt commun pour l'étude des dimensions de sexe/genre et de leur impact sur la santé. Plus précisément, le CdP s'efforcera de mettre en relation la communauté scientifique concernée par la thématique du PNR 83 avec les parties prenantes, telles que les actrices et acteurs du secteur des soins de santé, les organisations professionnelles, les associations de médecins, le corps enseignant, les patient-e-s et les utilisatrices et utilisateurs finaux, les décideuses et décideurs et d'autres organisations de santé. Nous espérons ainsi améliorer la capacité de gestion du savoir dans ce domaine. La CdP créera et partagera de nouvelles connaissances afin de faire progresser cette question dans la recherche, la pratique professionnelle et les politiques. Les principaux objectifs sont les suivants :

- sensibiliser davantage au rôle du sexe/genre dans les soins de santé et les systèmes de santé,

- permettre et encourager le réseautage avec les communautés académiques et non académiques de Suisse,
- chercher des partenariats internationaux et des échanges en matière de recherche et les renforcer,
- obtenir une vision claire des spécificités de la Suisse dans le domaine « médecine, santé et genre » du sexe/genre en médecine et en santé,
- identifier les points d'action pour promouvoir le thème du sexe/genre en médecine et en santé en Suisse.

Dans l'ensemble, nous attendons du PNR 83 qu'il mette en lumière des actions concrètes en matière de pratique de santé (en ce qui concerne les soins, les programmes d'études, les compétences des patient-e-s, p. ex.) en vue de promouvoir les aspects liés au sexe et au genre en médecine et en santé publique. En outre, le programme rassemblera les connaissances nécessaires à l'élaboration de directives et de recommandations pour une prise en compte systématique du sexe et du genre, mais aussi possiblement de la diversité dans la recherche et la pratique en médecine et santé publique. Cela permettra de jeter les bases d'un financement à long terme du domaine « médecine, santé et genre ».

Le PNR 83 contribuera aux objectifs de développement durable suivants des Nations Unies : 3 Bonne santé et bien-être, 5 Égalité entre les sexes, 10 Inégalités réduites et 16 Paix, justice et institutions efficaces.

5. Exigences spécifiques pour les projets

Il convient de tenir compte des conditions suivantes, spécifiques à la mise au concours, lors de la soumission d'un projet.

Inclusion du sexe/genre

- Les projets de recherche doivent apporter des informations claires sur les dimensions de sexe/genre (biologiques et sociales) qu'ils incluent ainsi que sur leur opérationnalisation. Nous encourageons vivement les requérant-e-s à faire référence à l'ensemble des dimensions de sexe/genre. Nous comprenons que des variables peuvent faire défaut pour certaines dimensions. C'est pourquoi certaines variables socioculturelles identifiées comme étant, liées au genre (telles que l'éducation, le revenu, les fonctions de proche aidant-e, le soutien social, etc.) peuvent être intégrées au projet de recherche lorsque cela s'avère pertinent. Dans tous les cas, veuillez justifier les thèmes de recherche, les méthodes et les données utilisées ou générées en conséquence.
- Les chercheuses et chercheurs doivent fournir des informations sur la manière dont le sexe/genre interagit avec d'autres déterminants de la santé. À titre d'exemple, à l'aide d'une approche intersectionnelle, le sexe/genre doit être analysé en interaction avec d'autres déterminants clés de la santé (tels que l'âge, l'appartenance ethnique, la situation socio-économique, le statut de minorité sexuelle et de genre, les capacités (« (in)ability »)).

Interdisciplinarité, multidisciplinarité et transdisciplinarité

- Le domaine « médecine, santé et genre » (« Gender Medicine and Health ») est un domaine de recherche inter- et multidisciplinaire. Lorsqu'une question de recherche l'exige, il conviendra de constituer des groupes de chercheuses et chercheurs mixtes (issus de différentes disciplines et dotés de compétences méthodologiques complémentaires) et de définir et garantir une méthodologie et une coopération adéquates entre les actrices et acteurs.
- L'inclusion d'utilisatrices et d'utilisateurs finaux (populations cibles, patient-e-s/client-e-s et leurs proches/familles) et la mise en place d'une méthodologie correspondante doivent également être envisagées.
- Toute coopération entre les projets et les équipes du PNR 83 est la bienvenue.

Échantillonnage et données

- Les requérant-e-s sont invités à examiner la disponibilité des données en amont de l'élaboration du projet (au stade de l'esquisse de projet et au stade de la requête de projet).
- L'échantillonnage en termes de sexe/genre revêt une importance capitale et doit être détaillé et justifié. Il convient de désagréger les données rapportées par sexe, et de fournir lorsque cela est approprié une analyse des différences et similitudes entre les sexes et les genres, sur la base d'échantillons suffisamment larges pour permettre des analyses fiables.
- Dans la mesure du possible, l'accessibilité et l'interopérabilité des bases de données devront être développées en vue de permettre de futures analyses complémentaires des aspects liés au sexe/genre. De même, nous encourageons les projets s'inscrivant dans le cadre d'études de cohorte prospectives et d'essais cliniques en cours en Suisse.
- Les projets sont tenus de respecter les principes du FNS en matière de [données de recherche en libre accès](#).

Utilité pratique, valorisation et transfert de connaissances

- Le PNR 83 s'efforce de constituer une communauté de pratique (CdP). Nous recommandons donc vivement les projets à l'origine de partenariats pratiques et incluant les parties prenantes.
- Les projets établissant des liens entre différentes thématiques et entre les approches individuelles, organisationnelles et systémiques sont hautement encouragés.
- Il convient de fournir des suggestions pragmatiques quant à la valorisation des résultats des projets.
- Les projets doivent inclure des actions de sensibilisation du public et de communication afin d'accroître la prise de conscience au sein d'un large public.

Étendue du projet en fonction de l'enveloppe financière du programme

Le PNR 83 ne sera pas en mesure de financer des essais cliniques de grande envergure ou des recherches sur le développement de médicaments. La priorité de financement va aux projets visant

une implémentation des résultats à court terme. Cette règle n'exclut pas les études d'intervention ou les essais cliniques en cours qui pourraient intégrer une dimension de sexe/genre.

6. Procédure de soumission et d'évaluation

6.1 Conditions générales

Nombre de projets : Nous demandons aux requérant-e-s de bien vouloir remettre une ou plusieurs requêtes en fonction de leur capacité de gestion de projets.

Durée du projet : Les projets de recherche effectués dans le cadre du PNR 83 ont une durée de 36 à 48 mois. Pour les projets d'une durée inférieure à 48 mois, le PNR 83 ne financera pas la quatrième année de salaire des doctorant-e-s. Par conséquent, dans le cadre de tels projets comptant un-e ou plusieurs doctorant-e-s, les requérant-e-s doivent pouvoir garantir, lors de la phase de sélection, le financement de ces postes pour une durée de 48 mois.

Ampleur du projet : L'enveloppe attribuée à un projet se situe entre 250 000 et 600 000 francs suisses. Ce montant est donné à titre indicatif.

Langue des projets : Les esquisses de projet et les requêtes de projet doivent être rédigées en anglais.

Lancement des projets : Afin de permettre une coordination optimale, les projets approuvés devront impérativement débiter au plus tard quatre mois après leur date de sélection.

Base juridique : La mise au concours (plan d'exécution) du PNR 83, le [règlement des subsides du FNS](#) et le [règlement d'exécution général relatif au règlement des subsides](#) constituent la base juridique du programme. Ces documents et d'autres instructions pertinentes pour la soumission d'un projet sont disponibles sur la plateforme *mySNF*, dans la rubrique « Information/Documents », une fois le PNR correspondant sélectionné et la requête créée.

Coopération avec des expert-e-s de la pratique : Nous encourageons la coopération avec des expert-e-s de la pratique, à condition que cette dernière soit source de valeur ajoutée et que le projet n'ait pas d'objectif commercial direct. Dans le cadre d'une proposition, des expert-e-s de la pratique peuvent jouer le rôle de partenaires de projet. La part de financement demandée pour ces personnes ne peut excéder 20% du budget total du projet.

Projets de recherche transfrontaliers : Nous soutenons les projets transfrontaliers à condition que la compétence des chercheuses et chercheurs étrangers se révèle indispensable pour mener à bien le projet. En règle générale, le financement de la partie étrangère ne dépassera pas 30% du budget total et la personne responsable du projet à l'étranger ne pourra pas être désignée comme requérante correspondante auprès du FNS. Les normes et barèmes salariaux des pays concernés s'appliquent par analogie aux requérant-e-s de l'étranger. Toutefois, les tarifs maximaux du FNS en constitueront la limite supérieure. Veuillez prendre contact avec les coordinatrices du programme PNR 83 avant de soumettre un projet transfrontalier.

Une seule mise au concours est prévue. Dans l'éventualité où des lacunes thématiques significatives seraient observées, une seconde mise au concours pourrait avoir lieu.

6.2 Procédure de dépôt des requêtes

La **procédure de dépôt se déroule en deux étapes** : les esquisses de projet dans un premier temps, suivies des requêtes de projet sur invitation.

Les esquisses de projet et les requêtes de projet doivent être **soumises en ligne sur [mySNF](#)**. Pour pouvoir soumettre un projet, les requérant-e-s doivent préalablement s'inscrire en tant qu'utilisatrices et utilisateurs *mySNF*. Il est recommandé d'ouvrir dès que possible un nouveau compte d'utilisateur sur *mySNF*. Les comptes déjà activés restent valables et permettent d'accéder à la présente mise au concours.

Conditions applicables aux esquisses de projet

Délai de soumission : Le délai de soumission des esquisses de projet est fixé au 14 mars 2024, 17 heures CET.

Contenu : En plus des informations à saisir directement sur le portail *mySNF*, les documents suivants sont à soumettre :

- **Plan de recherche** (au format PDF) : Les requérant-e-s doivent utiliser le modèle de document de requête à disposition sur *mySNF*, dans la rubrique « Information/Documents ». La description du projet ne doit pas dépasser six pages.
- **CV** (un fichier PDF par requérant-e) : Les requérant-e-s doivent saisir leur CV sur le Portail FNS, puis en télécharger une version PDF sur *mySNF*, dans le conteneur de données « CV et travaux d'importance majeure ». Des informations sont disponibles sur la [page dédiée au CV](#) ainsi que sur le [Portail FNS](#).

Conditions applicables aux requêtes de projet

Délai de soumission : Le délai de soumission des requêtes de projet est fixé au 2 septembre 2024, 17 heures CET.

Contenu : En plus des informations à saisir directement sur le portail *mySNF*, les documents suivants sont à soumettre :

- **Plan de recherche** (au format PDF) : Les requérant-e-s doivent utiliser le modèle de document de requête à disposition dans la rubrique « Information/Documents » de *mySNF*. Le plan de recherche ne doit pas dépasser 20 pages.
- **CV** (un PDF par requérant-e) : Les requérant-e-s doivent saisir leur CV sur le Portail FNS, puis en télécharger une version PDF sur *mySNF*, dans le conteneur de données « CV et travaux d'importance majeure ». Des informations sont disponibles sur la [page dédiée au CV](#) ainsi que sur le [Portail FNS](#).
- **Des documents supplémentaires**, tels que lettres de soutien, confirmations de coopération ou de cofinancement et approbations éthiques, sont nécessaires et peuvent être téléchargés sur *mySNF*.

6.3 Procédure de sélection

Le panel d'évaluation composé du comité de direction et d'expert-e-s ad hoc nommés procèdera à l'évaluation des esquisses de projet. Les expert-e-s ad hoc apportent une expertise complémentaire nécessaire à l'évaluation des esquisses de projet. La décision finale concernant les esquisses de projet revient au comité de direction.

Le comité de direction invitera les auteur-e-s des esquisses de projet sélectionnées à soumettre une requête de projet. Dans son courrier d'invitation, le comité de direction pourra émettre des recommandations ou fixer les conditions requises pour la requête de projet. Les requérant-e-s non invités à soumettre une requête de projet en seront informés par voie de décision écrite.

Les requêtes de projet feront l'objet d'une expertise externe. Des entretiens avec les requérant-e-s peuvent faire partie de ce processus d'évaluation. Sur la base des expertises réalisées et des entretiens éventuels, le comité de direction proposera au Conseil national de la recherche d'approuver ou de rejeter une requête.

6.4 Critères de sélection

Le secrétariat du FNS vérifie que les requêtes remplissent les conditions personnelles et formelles visées au règlement des subsides avant de les transmettre à qui de droit pour expertise scientifique (voir le chapitre 2 du règlement des subsides du FNS). Les esquisses de projet et les requêtes de projet ne remplissant pas ces conditions ne seront pas traitées. L'évaluation des esquisses de projet et des requêtes de projet éligibles repose sur les critères énumérés ci-après :

- **Conformité aux objectifs du PNR 83** : Les esquisses de projet et les requêtes de projet doivent refléter les objectifs du programme, spécifiés dans la présente mise au concours, et s'inscrire dans son cadre général.
- **Qualité scientifique** : Les esquisses de projet et les requêtes de projet doivent répondre à des normes élevées en matière de qualité scientifique, d'importance scientifique, d'actualité, d'originalité, de pertinence des méthodes et de faisabilité. Les projets doivent présenter une approche novatrice. Ils doivent contribuer à la réalisation des objectifs du programme et les auteur-e-s doivent en avoir vérifié l'originalité par rapport aux projets de recherche achevés ou en cours dans le domaine.
- **Intégration des dimensions de sexe/genre dans le contenu de la recherche** : Les aspects biologiques et sociaux du sexe/genre et leurs interactions doivent être inclus et conceptualisés dans le contenu de la recherche.
- **Interdisciplinarité, multidisciplinarité et transdisciplinarité** : Pour les projets dont les questions de recherche impliquent plusieurs disciplines ou qui nécessitent des approches dépassant les frontières entre la science et la pratique, il convient de mettre en place des constellations d'équipes ou des interactions entre actrices et acteurs et de définir la méthodologie et la gestion de projet correspondantes.
- **Application, implémentation, utilité pratique** : Le potentiel d'application et la mise en œuvre des résultats dans la pratique constituent des éléments clés des PNR. Nous donnerons ainsi la priorité aux projets présentant une utilité pratique évidente.

- **Qualifications scientifiques des chercheuses et chercheurs** : Les requérant-e-s doivent attester de compétences scientifiques dans le domaine de la requête déposée. Les travaux doivent pouvoir être réalisés dans un cadre adéquat en termes d'infrastructures et de personnel.
- **Réponse aux remarques** : Le comité de direction se réserve le droit d'adresser des commentaires, des suggestions et des recommandations aux équipes de recherche, au moment où ils les invitent à soumettre une requête de projet. La prise en compte de ces remarques fera l'objet d'une vérification lors de l'examen du projet de recherche.

7. Budget et calendrier

Budget

Module 1 : Le sexe/genre en tant que déterminant de la santé	3,2 millions de francs
Module 2 : Le sexe/genre dans les soins de santé et la pratique clinique	3,2 millions de francs
Module 3 : Le sexe/genre en termes de santé publique et de politiques	3,2 millions de francs
Acquisition, création et échange de connaissances ; implémentation et transfert de technologies ; synthèse du programme	1,1 million de francs
Évaluation et suivi scientifique, gestion administrative	0,3 million de francs
Budget totale	11 millions de francs

Calendrier

Mise au concours	12 décembre 2023
Soumission des esquisses de projet	14 mars 2024
Communication de la décision	Mi-juin 2024
Soumission des requêtes de projet	2 septembre 2024
Communication de la décision	Mi-décembre 2024
Début des recherches	Janvier à mars 2025
Fin des recherches	Printemps 2030
Clôture du programme avec publication de la synthèse du programme et du rapport final	Début 2031

8. Organisation et acteur-riche-s

Comité de direction du PNR 83

Prof. Carole Clair, Unité Santé et genre, Unisanté, Université de Lausanne (présidente)

Prof. Murielle Bochud, Département Épidémiologie et systèmes de santé, Unisanté, Université de Lausanne

Prof. Gabriele Dennert, Faculty of Applied Social Studies, University of Applied Sciences and Arts, Dortmund, Allemagne

Prof. Andreas Gerber-Grote, School of Health Sciences, Université des sciences appliquées de Zurich (ZHAW)

Prof. Sabine Oertelt-Prigione, Sex- and gender-sensitive medicine, Radbound University medical centre, Pays-Bas, et Medical School OWL, Université de Bielefeld, Allemagne

Dre Tanja Volm, Hirslanden Institute for Medical Education, et Faculty of health sciences and medicine, Université de Lucerne

Prof. Susanne Wegener, Department of Neurology, Hôpital universitaire de Zurich

Prof. Mathias Wullum Nielsen, Social Stratification & Gender Diversity in Science, Institute of Sociology, Université de Copenhague, le Danemark (juin-septembre 2023)

Délégué du Conseil de la recherche

Prof. Henning Müller, eHealth and Medical Informatics, Haute école spécialisée de Suisse occidentale

Représentante de l'Administration fédérale suisse

Morgane Pochon, Office fédéral de la santé publique (OFSP)

Responsable du transfert de connaissances

N.N.

Managers de programme

Dre Beatrice Schibler, Fonds national suisse de la recherche scientifique (FNS)

Dre Stephanie Schönholzer, Fonds national suisse de la recherche scientifique (FNS)

9. Contacts

Pour toute question relative à la procédure de soumission des esquisses de projet et des requêtes de projet, veuillez contacter les managers de programme Beatrice Schibler et Stephanie Schönholzer, par courriel au nfp83@snf.ch ou par téléphone au + 41 31 308 22 22.

Pour toute question concernant les salaires ou les frais imputables, veuillez contacter le responsable des finances : Roman Sollberger : roman.sollberger@snf.ch ou + 41 31 308 22 22.

Assistance technique pour [mySNF](#) et la soumission électronique :

Service d'assistance : Tél. + 41 31 308 22 00

E-mail : mysnf.support@snf.ch

Site web : www.pnr83.ch

NOTE : L'original de la mise au concours a été rédigé en anglais.

Fonds national suisse (FNS)
Wildhainweg 3
Case postale
CH-3001 Berne
Tél. +41 31 308 22 22
E-mail : pnr83@snf.ch
www.fns.ch
www.pnr83.ch

© Octobre 2023